

En cas de perte ou vol du chèque,que Faire?

Centre national d'appel de chèques perdus ou volés

En cas de perte ou de vol de chèque,vous pouvez faire votre déclaration auprès du centre national d'appel de chèques perdus ou volés , directement pendant la période qui précède la déclaration écrite d'opposition auprès de votre banque

Le centre national d'appel de chèques perdus ou volés est accessible 7j/7j et 24jrs /24jrs pour permettre la déclaration de la perte ou le vol de formulaires de chèques en blanc au FNCI (Fichier national des chèques irréguliers) dès constatation de l'incident surtout pendant les jours ou les heures de fermetures des agences bancaire

Le N° d'appel : 08 92 68 32 08 (0,337 euro la minute) {mosgoogle}

L'enregistrement de la déclaration du perte ou vol du chèque au Fichier national des chèques irréguliers (FNCI) donne lieu à une alerte si le chèque perdu fait l'objet d'une consultation par un commerçant abonné au service d'accès au FNCI (diffusé sous l'appellation RESIST jusqu'au 31 décembre 2006,Vérifiance-FNCI-Banque de France à compter du 1er janvier 2007).

Ces déclarations sont effacées à l'issue d'un délai de 48 heures ouvrées si une opposition régulièrement formulée par écrit auprès du banquier teneur du compte n'est pas intervenue pour confirmer l'incident en question (conformément aux dispositions de l'article L. 131-35 du Code monétaire et financier). Questions

Le 17 May 2009 De Dounia

bjour

je suis cliente chez bnp paris bas, au mois d'aout 2008 j'étais contrainte de rentré chez moi, au bout de trois mois j'ai découvert que mon carnet de chèque ainsi que ma cate bleu ont été volé et utilisé, ainsi que mes papiers d'identité, j'ai essaye de prendre attache avec ma banque j'appelle ca sonne ca ne repons pas, je ne peux pas rentré actuellement en france pour des raionq personnelles que dois je faire pour prouver ma bonne foi je crains d'voir des problèmes judiciaire svp orientez moi, vu que je n'arrive pas à contacter ma banque située a angers, merci,